

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
  
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# L'AMI DE LA RELIGION

## DE LA PATRIE.

JOURNAL ECCLESIASTIQUE, POLITIQUE ET COMMERCIAL.

12s-6a. ANNÉE.

"Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

ANNÉE. 12s-6a.

BUREAU DE REDACTION, Rue Ste. Famille, No. 14.

Québec, LUNDI, 14 Mai 1849.

BUREAU DE REDACTION, Rue Ste. Famille, No. 14.

### PARLEMENT PROVINCIAL.

#### ASSEMBLEE LEGISLATIVE. AFFAIRES DE ROUTINES.

Jeudi 10 Mai.

M. Chauveau fait rapport sur le Bill pour amender la loi du Bas-Canada à l'égard de l'institution des actions mixtes. Ordonné que ce Bill soit grossoyé.

Le Bill du Conseil pour incorporer la Société St. Jean-Baptiste de Québec est lu une première fois; 2e. lecture demain.

M. Beaubien fait rapport sur le Bill pour incorporer les Pères Oblats.

M. Watts présente le rapport du comité sur le Bill pour remédier aux abus préjudiciables à l'agriculture. Fixé à lundi.

Sur motion de l'hon. M. Price, un message est ordonné pour informer le Conseil législatif que le Bill pour abolir les oppositions aux mariages et les amendements à celui ont été détruits par l'incendie du 25 avril, ainsi que divers autres Bills.

M. DeWitt propose que la chambre se forme en comité sur les résolutions au sujet de l'amélioration de la navigation du St. Laurent par le moyen de Steamers de tonnage. La considération de ces résolutions est remise à lundi.

M. Cauchon introduit un Bill pour ériger en district séparé pour les fins de l'enregistrement, les townships de Tring, Shenley, Houghton, Dorset, Forsyth, Lambton et Aylmer dans le comté de Mégantic; 2e. lecture, lundi.

M. McNab propose qu'une adresse soit votée à Son Excellence pour obtenir communication de toute correspondance entre les gouvernements impérial et colonial au sujet de l'indemnité.

Pour:—Messieurs Badgley, Boulton de Toronto, Christie, Crysler, Galt, Guy, Macdonald de Kingston, Sir Allan MacNab, Malloch, Papineau, Robinson, et Sherwood de Toronto.—12.

Contre:—Messieurs Armstrong, Baldwin, Beaubien, Boulton de Norfolk, Boutilier, Burritt, Cameron de Kent, Cartier, Chabot, Chauveau, Davignon, DeWitt, Drummond, Duchesnay, Fourquin, Guillet, Holmes, Jobin, Lafontaine, Laurin, Lemieux, Marquis, McFarland, Merritt, Méthot, Polette, Price, Sauvageau, Taché, Thompson, Viger, et Watts.—32.

Divers ordres du jour sont remis à demain.

Le Bill des inspecteurs de Bois est lu une 2e. fois, et fixé à lundi.

Le Bill pour prescrire les actions des procureurs adlites, est lu une 2e. fois et amendé en comité. Ordonné qu'il soit grossoyé, ainsi que les Bills de la Corporation des hommes de St. Roch, de la Société St. Jean-Baptiste de Montréal, pour l'encouragement de la construction des vaisseaux, et pour l'incorporation du Bureau du Bas-Canada.

M. Miller est entendu à la Barre de la Chambre.

Vendredi 11 mai.

Sur motion de M. Chabot le comité sur le Bill de la corporation de Québec, le bill de santé obtient permission de faire rapport de temps à autre.

Ordonné que le Bill pour faciliter la communication de Tenure soit grossoyé.

L'ordre du jour pour la 2e lecture du Bill de l'université de Toronto étant lu, M. Baldwin propose que le dit bill soit lu une 2e fois.

M. Sherwood propose en amendement, que la seconde lecture soit remise jusqu'à ce que les commissaires nommés pour s'enquérir de l'état financier de l'université de King's Collège aient fait rapport.

Pour:—Messieurs Badgley, Boulton de Toronto, Crysler, Macdonald de Kingston, MacNab, Papineau, Robinson, Seymour, Sherwood de Toronto, et Smith de Frontenac.—11.

Contre:—Messieurs Armstrong, Baldwin, Beaubien, Bell, Blake, Boulton de Norfolk, Boutilier, Burritt, Cameron de Kent, Cartier, Chabot, Chauveau, Christie, Davignon, DeWitt, Ferguson, Flint, Fortier, Fourquin, Galt, Guillet, Hall, Hincks, Jobin, Johnson, LaFontaine, Laurin, Lemieux, Lyon, Malloch, Marquis, McConnell, McFarland, Merritt, Méthot, Mongenais, Morrison, Nelson, Norman, Polette, Price, Richards, Sauva-

geau, Se. It de Bytown, Smith de Durham, Smith de Wentworth, Taché, Thompson, et Wettenhall.—50.

M. Boulton de Toronto propose en amendement qu'il soit lu d'hui en six mois à fin de donner au peuple du Canada l'opportunité de se prononcer sur le principe consacré par ce bill de séparer l'éducation religieuse de l'éducation profane.

Pour:—Messieurs Boulton de Toronto, et Robinson.—2.

Contre:—Messieurs Armstrong, Baldwin, Beaubien, Bell, Blake, Boulton de Norfolk, Boutilier, Burritt, Cameron de Kent, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Davignon, DeWitt, Dumas, Ferguson, Flint, Fortier, Fourquin, Galt, Guillet, Hall, Hincks, Jobin, Johnson, Laurin, Lemieux, Lyon, Marquis, Et. Connell, McFarland, Méthot, Morrison, Norman, Papineau, Price, Scott de Bytown, Smith de Wentworth, Taché, Thompson, et Wettenhall.—42.

M. Boulton de Toronto demande qu'il soit enjoint au dit comité d'amender le dit bill de manière à conserver dans l'université un professeur de théologie de l'Eglise d'Angleterre. Pour 2 contre 42.

M. Boulton de Toronto propose qu'en autant que le dit bill ne se propose pas de priver les Catholiques-Romains, les Presbytériens et les Méthodistes d'aucune de leurs institutions autorisées par des Chartes et dans lesquelles la Religion est reconnue et par lesquelles on reconnaît le droit qu'il ont d'instruire leur jeunesse dans la théologie, et que l'amendement de la Charte du Collège du Roi, n'est qu'un prétexte pour le priver de sa dotation, il soit donné instruction au comité d'amender le dit bill en retablissant la charte du dit collège pour le mettre sur un pied d'égalité avec les susdites dénominations religieuses. Pour 2, contre 42.

Le même monsieur propose que le dit comité reçoive instruction d'amender le dit bill de manière à ce qu'il soit pourvu à l'éducation Chrétienne de la jeunesse. Pour 2 contre 42.

La motion principale étant mise aux voix est adoptée par 42 contre 2, et le bill est lu une 2e fois et référé au comité de toute la chambre.

La Chambre se forme en comité sur le dit Bill et après quelque temps fait rapport de progrès et obtient permission de sieger de nouveau demain.

La Chambre s'ajourne après avoir disposé des autres ordres du jour.

### "DOMINATION FRANÇAISE."

Ce cri n'est qu'un prétexte imaginé par ceux dont la loyauté s'étant évanouie avec leurs rêves de domination perpétuelle, n'en trouvent point d'autre pour justifier leur dessein de s'annexer aux Etats-Unis, ou se flattent peut être encore, qu'en excitant les antipathies et les jalousies nationales entre les habitants des deux sections de la Province, ils parviendront à se rallier une majorité de leur propre origine et à ressaisir ainsi le pouvoir qui leur est échappé.

Un journal du Haut-Canada, pour exposer l'hypocrisie de ce prétexte, a pris la peine d'analyser la composition du ministère et des deux chambres du Parlement, et de montrer le rapport numérique des deux populations avec ceux qui les représentent. Voici le résultat de cette analyse.

Le cabinet se compose de dix membres dont quatre, savoir: MM. LaFontaine, Viger, Taché et Caron sont d'origine française, et six, savoir: MM. Baldwin, Price, Merritt, Leslie, Hincks et Cameron sont originaires ou natis de la Grande-Bretagne, d'Irlande ou du Haut-Canada; ce qui donne à ces derniers une majorité des trois cinquièmes du total. Dans le Ministère, donc, l'origine française ne prédomine point.

Des membres de l'Assemblée Législative, cinquante-six, (y compris M. Guy, variété non encore décrite de l'espèce et qui n'appartient à aucune nation en particulier, dit le journal cité, étant partie suisse, en partie irlandaise, en partie française, en partie sauvage, et nous croyons, en partie—) sont anglais (appellation sous laquelle nous comprenons les Anglo-Canadiens, les Anglais, les Irlandais, les Ecossais et les Américains); et vingt-huit sont d'origine française, ces derniers ne com-

posent qu'un tiers de la chambre.

Dans le Conseil Législatif la disparité est plus grande encore. Et cependant, avec la connaissance de ces faits, MM. les torys du Haut-Canada se plaignent d'être foulés aux pieds par une majorité française!

En poussant plus loin les recherches, on trouve que parmi les membres anglais de l'Assemblée Législative, le Bas-Canada compte sept; et le Haut-Canada vingt-quatre représentants libéraux; ce qui fait pour les deux sections réunies, trente-un membres libéraux d'origine anglaise. Les torys en comptent sept pour le Bas, et dix-huit pour le Haut-Canada; en tout vingt-cinq; par où l'on voit que, sans compter un seul vote franco-canadien, les libéraux des deux sections de la Province ont une majorité de six sur leurs adversaires! Comment donc, s'écrie le journal qui nous fournit ces chiffres, les torys osent-ils entreprendre d'exciter les préjugés nationaux de la population en leur faveur, lorsque de pareils faits leur sautent aux yeux!

Ce n'est pas tout. Des districts électoraux qui sont représentés dans la Législature par des réformistes d'origine anglaise, on trouve que la population est:

Dans le Bas-Canada, de 176,960

Dans le Haut-Canada, de 517,501

Total représenté par des réformistes d'origine anglaise, 693,561

Par des torys d'origine anglaise, Bas-Canada, 63,971

Haut-Canada, 229,502

Total représenté par des torys d'origine anglaise, 293,476

Ce qui fait monter la majorité libérale, indépendamment des Canadiens-français, à 460,085.

Ajoutez à cela la population des districts électoraux du Bas-Canada, représentés par des Canadiens français et vous aurez, pour chiffre de la population libérale de toute la Province, en nombre rond, 1,200,000

Des districts électoraux torys Ce qui forme une majorité libérale de 910,000

Ces faits, qui sont donnés comme incontestables, et qu'il est d'ailleurs facile de vérifier, n'ont pas besoin de commentaire; ils démontrent clairement que ceux qui parlent si haut ne sont qu'une fraction minime de la population. Voilà pourtant, dit notre confrère anglais du Haut-Canada, voilà les hommes qui s'arrogent exclusivement le titre d'Anglais, et qui prétendent dominer sur toute la Province; les voilà ces hommes qui se vantent de leur force numérique et menacent de rompre les liens qui nous attachent à la métropole, à moins qu'elle ne cède à leurs absurdes prétentions de suprématie. Les voilà ces fanfarons qui parlent de contraindre par la force des armes, le peuple du Canada et le Gouvernement de la Grande Bretagne à se soumettre à eux!!!

### "ORGANISATION."—"BRITISH AMERICAN LEAGUE."

Nous regrettons de voir que, suivant l'ordre venu d'en-haut ("organize, organisez, organisez"), il "s'organise" à Québec une "branche" ou succursale de la "Ligue" soi-disant "Britanno-Américaine," dont le but, mal déguisé dans le manifeste émissif de l'association mère établie à Montréal sous la présidence de l'honorable Moffatt, a été complètement et prématurément dévoilé par le zèle indiscret du journal de M. Cowan et les résolutions de la "branche" de Brockville. Il est évident que nous avons parmi nous quelques bonheurs, ou émissaires ou émules de ceux de Montréal, qui tâchent à soulever et à attiser la discord et à faire éclater la "guerre de races" dans notre paisible cité. Les recruteurs pour la Ligue de Montréal à Québec ne peuvent ignorer que s'ils "organisent" une classe de la population dans un but hostile à l'autre, celle-ci devra "s'organiser" de son côté pour sa propre défense. Ils répondront des conséquences déplorables qui pourraient en résulter.—(Canadien.)

### ADRESSES A SON EXCELLENCE.

A une assemblée des citoyens de la Paroisse de Ste. Luce, dans le Comté de Rimouski, convoquée dimanche le six de mai et tenue ce jour le sept à dix heures,

du matin, à la maison et demeure de M. Tancophile Fournier dans la dite Paroisse Ste. Luce.

André Elzéar Gauvreau écriv. J. P. et Capitaine de Milice fut appelé à la Présidence.

Jacques Hugue, écriv. Major de Milice fut appelé à la Vice Présidence.

Jean Bernard Pelletier, écriv. N. P. et Lieutenant de Milice fut prié d'agir comme Secrétaire.

Le but de l'assemblée ayant été exposé, par le Président, les résolutions suivantes, ont été votées, à l'unanimité.

Proposé par Joseph Langlois, écriv. J. P. Capitaine de Milice et secondé par Maggoire Cartier, écriv. Conseiller de M.

Résolu. Que les habitants de cette Paroisse ont appris avec un sentiment profond de douleur et d'indignation l'outrage fait à Son Excellence le Gouverneur-Général et à l'Assemblée Législative de cette Province et les actes de vandalisme dont Montréal a été le scandaleux théâtre ces jours derniers.

Proposé par Siméon Dechamplain écriv. N. P. et Lieutenant de Milice, secondé par M. J. B. Baquet Marchand.

Résolu. Que sous des circonstances, et un état de choses aussi déplorables, il est du devoir de tout bon citoyen de se rallier autour de son chef, et d'environner l'outrage respect le bien aimé représentant de notre Aigle souverain, et lâchement et si indignement outragé dans l'exercice même des hautes fonctions qu'elle lui a confiées.

Proposé par M. Marcel Languand, secondé par M. Paul Isidore Fréchette.

Que les ministres actuels de Son Excellence possèdent l'entière approbation des habitants de cette Paroisse ainsi que celle des habitants de la Province en général, et que cette assemblée croit devoir exprimer à ceux d'entre eux qui ont été plus particulièrement en butte à la haine vengance de leurs ennemis politiques toute la sympathie qu'ils ont droit d'attendre de tout ami de l'ordre et de la paix.

Proposé par Simon Chalifour écriv. J. P. et lieutenant de Milice, secondé par M. Jean Morriset.

Qu'une adresse respectueuse basée sur les résolutions précédentes soit préparée sans délai et soit signée par les habitants de cette paroisse et transmise à J. C. Taché écriv. le représentant du Comté de Rimouski pour être par lui présentée à Son Excellence le Gouverneur-général.

Proposé par M. Athanase Langevin secondé par M. Ambroise Tremblay;

Que copie des présentes soit transmises au rédacteur de l'Ami de la Religion et de la Patrie, pour être publiée, avec prière aux autres journaux Français de les reproduire.

Proposé par M. Prosper Paradis marchand, secondé par M. F. N. Hudon;

Que les remerciements sont dus au Président et Vice-Président pour l'habileté dont-ils ont fait preuve à la présente assemblée ainsi qu'au Secrétaire.

Ste Luce, 7 mai, 1849.

ANDRÉ H. GAUVREAU, Président.

JACQUES HUGUES, Vice-Président.

J. B. PELLETIER, Secrétaire.

(Vraie Copie) J. B. PELLETIER, Secrétaire.

A une assemblée des habitants de la paroisse de St George de Kakouna, dans le comté de Rimouski, dans le district de Québec, convoquée par avis public, qui s'est tenue le six de mai courant, à l'issue de la messe paroissiale, le lieutenant Colonel Alexis Morin, écriv. fut appelé à la présidence, Benjamin Dionne, écriv. major de milice, à la vice présidence, et le Docteur Louis-Majorique Rousseau prié d'agir comme secrétaire.

Après que le but de l'assemblée fut expliqué, les résolutions suivantes furent proposées et adoptées à l'unanimité:

Sur motion de Jean Baptiste Beaubien, écriv. N. P. secondé par Henry Duquesne, écriv. lieutenant de milice et commissaire, il est résolu:

1°. Que les habitants de cette paroisse ont appris avec indignation la conduite infâme et les excès auxquels un nombre

d'écriteaux s'est porté dans la capitale du Canada, en insultant le représentant de Sa Majesté et en détruisant la maison du parlement, avec les bibliothèques des deux chambres et les archives de la Province; que cette conduite est un acte de vandalisme sans exemple qui doit rencontrer l'exécration générale.

Sur motion de Jacques Morin, écriv. capitaine de milice, secondé par Abraham Pelletier, écriv. marchand, il est résolu:

2°. Que cette assemblée témoigne la plus grande sympathie à Son Excellence le Gouverneur-Général qui nonobstant les menaces de personnes avides de désordre, a fait usage de ses pouvoirs en sanctionnant une mesure des deux Chambres; quoiqu'il fut exposé à des atrocités et violences de la part de ces personnes; dont l'esprit de parti et de destruction ne cherche qu'à apporter des obstacles au gouvernement responsable qui fonctionne dans cette province.

Sur motion de Jean Sirois, écriv. capitaine de milice secondé par M. Maxime Béland, cultivateur, il est résolu:

3°. Que cette assemblée ne peut voir qu'avec la plus grande indignation les insultes répétées sur la personne de son Excellence Lord Elgin, et prend de là occasion de lui offrir son appui pour la maintien de l'ordre public des droits de la Législature, de la protection de Son Excellence et pour la conservation de nos institutions, de notre langue et de nos lois, qu'on menace de détruire en voulant nous réduire à un état d'esclavage et de servilité sous le joug d'hommes corrompus.

Sur motion de M. Antoine Mailloux, enseigne, secondé par Thomas Paradis sergent de milice, il est résolu:

4°. Qu'une adresse basée sur les résolutions précédentes soit immédiatement faite à Son Excellence Lord Elgin, et signée par les habitants qui composent cette assemblée, et ensuite transmise par M. le secrétaire de cette assemblée et Jean Baptiste Beaubien, écriv. à l'honorable Leslie, secrétaire civil, pour l'information de Son Excellence. Cela étant fait, la dite adresse fut immédiatement signée et l'assemblée se dispersa.

St. George de Kakouna, six mai 1849.

L. M. ROUSSEAU, Secrétaire.

P. S. Les journaux libéraux de cette Province sont priés d'insérer les présentes résolutions. L. M. R.

Pointe-Lévi 9 Mai 1849.

M. LE REDACTEUR,

Les bons habitants de cette paroisse n'ont pas été peu surpris d'apprendre que le petit nombre de Tories que nous avons parmi nous s'étaient assemblés hier au soir, sous la présidence d'un certain étranger du nom de Horatio Nelson Patton, quelques parts dans les chantiers en haut du passage, pour discuter la conduite de son Excellence le gouverneur-général. Quelques uns de vos loyaux de Québec sont venus grossir le nombre en y occupant les premières places. Parmi ces derniers on remarquait trois des fils du grand évangéliste par excellence des Canadiens, le maître de poste de Québec. En tout, l'assemblée se composait de 44 personnes toutes armées jusqu'aux dents; deux Canadiens lâches et sans cœur y assistaient.

Vous savez déjà que nous avons eu une grande assemblée dimanche dernier à laquelle assistait la totalité de la Paroisse, pour exprimer à son Excellence, notre sympathie et à Sa Majesté, notre vraie loyauté non pas comme des prétendus loyaux, non; mais comme de braves et véritables sujets Canadiens-Français dévoués à la Couronne d'Angleterre. Eh bien! M. le Rédacteur, que direz-vous de ce qui arriva Lundi matin? Un employé du chantier de W. Price, écriv. (Hadlow Cove), du nom de Charleton, a renvoyé du chantier, plusieurs hommes par ce qu'ils avaient signé les adresses en se servant du nom de M. Price, disant que ce monsieur avait donné ordre d'employer personne qui aurait signé les adresses. Ceci est un fait véritable; cependant quelques personnes qui connaissent M. Price ont peine à croire qu'un gentilhomme du caractère et de l'honnêteté de ce monsieur, ait ordonné de n'ex-

L'AMI DE LA RELIGION

ET DE LA PATRIE.



Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas.

QUÉBEC, 11 MAI, 1849.

Correspondance de Montréal.

MONTRÉAL, 12 mai, 1849.

La nuit d'avant-hier s'est passée tranquillement, mais c'est grâce aux dispositions énergiques et suffisantes à la fin, prises par le militaire. Il avait été posté des escouades de soldats en différents endroits, et les dragons ont été sur pied toute la nuit. Ce que voyant, notre souveraine Dame l'Éléphant, après avoir rodé assez longtemps, et s'être persuadée qu'on était en mesure sur tous les points, a été se coucher, ce que Dieu veuille qu'elle fasse, tous les soirs à une heure moins induc cependant.

Vous voyez que le Herald est revenu à la raison, mais on désespère de la guérison de la Gazette de Montréal. Il est bien fâcheux que ces messieurs ne se soient pas aperçus, plutôt qu'ils faisaient un duel à la japonaise.

Les Glengarry Boys ont envoyé une députation présenter une adresse d'approbation à Son Excellence. On dit que Padresse dont ils sont porteurs est fort énergique.

Le Haut-Canada fait noblement son devoir, une députation de 52 personnes nous est arrivée ce matin de Leeds, (Haut-Canada), avec une adresse à Son Excellence numérotée et signée. La réaction est complète dans le Haut-Canada, et nos loyaux ont compté sans leur hôte, en attendant aide et appui du Haut-Canada.

S'il y avait quelques nouveaux troubles, le gouvernement est en mesure de les réprimer.

M. McCord, votre surintendant de Police est ici. On dit qu'il a été appelé par l'Exécutif pour diriger les opérations et mesures prises pour le maintien de l'ordre dans la capitale.

Le Capitaine Weatherall qui était chargé de ce soin n'a pas à Kingston, mais il va rester à Montréal en qualité de Deputy Quarter-Maître, on quelque chose comme cela. L'on ne pouvant, je pense faire un meilleur choix que celui de M. McCord pour lui succéder.

La Gazette de Québec.

Ce journal qui ne sait trop où donner de la tête par le temps qui court, aujourd'hui faisant la leçon au tories de Montréal, et demain l'ami intime de ces mémorandums, n'aurait-il pas à ses lecteurs un nouvel échantillon de son savoir-faire dans le genre bouffon, à propos de ce que nous avons dit sur la Branche de Québec de la Ligue Britannique Américaine. Au lieu de se poser en pédant de collège, le rédacteur de la Gazette aurait mieux fait d'expliquer le titre de la Ligue de Québec qu'il semble avoir pris sous sa protection spéciale; ce qui serait plus honorable pour la ligue-branche et plus honnête pour la Gazette. Une chose nous surprend dans l'article de la Gazette de jeudi, c'est la légèreté avec laquelle elle fait bon de la loyauté et de la fidélité à la mère-Patrie. On peut dire de ce journal, quantum mutatus ab illo! Comme tout autre était son esprit alors que le regretté M. Neilson en avait la rédaction! Mais on nous dit que le rédacteur actuel est sous l'influence du souffle d'un jeune héros de février 1848, grand démolisseur de rois, en son temps!... Faut-il alors s'étonner que le susdit rédacteur fasse si bon marché de la loyauté et qu'il ne la regarde que comme un article de commerce que l'on importe ou exporte suivant la demande qui en est faite et le profit qu'il rapporte.

Une Merveilleuse Découverte.

Si le ministère n'était pas en majorité, il serait en minorité!!!

Nous avons lu le Mercure du 3 mai. Après lecture faite et refaite de l'article de ce journal à propos de la majorité du ministère Lafontaine, nous nous sommes dit: On ne dort point quand on a tant d'esprit! Mais comme nous ne voulons pas priver nos lecteurs de l'avantage de jouir du rire fou qui nous a saisi à la lecture de cet article de notre très aimable et très spirituel confrère nous en donnons la traduction: —

Le Ministère Lafontaine réduit à sa plus simple expression, ou la valeur intrinsèque de sa majorité si vantée.

Nous commencerons par l'Assemblée qui est le principal théâtre des exploits de cette administration à l'aide de cet engin puissant. RETRANCHEZ DE CETTE MAJORITÉ, les ministres eux-mêmes, les occupants de places perpétuelles ou temporaires par eux créées, les chercheurs de places déçus sous la précédente administration et qui se sont ralliés au ministère actuel par dépit; ceux qui voient avec eux par ce qu'ils sont au pouvoir, puis les loose fish qui ont marché avec les ministres depuis leur rentrée au pouvoir, vous aurez

ployer aucune personne qui aurait signé une adresse loyale à Sa Souveraine; quant à l'assemblée tories qui n'était en tout que de 44 personnes, il ne s'y trouvait seulement que 11 Banquierontiers de date récente. Vous pouvez par là juger du reste de la Compagnie. Ces messieurs ont terminé leur réunion par l'incendie une botte de paille qu'ils ont fait brûler avec un quart vide de goudron.

Votre serviteur, Très humbles LAUSON.

Notre Extra de Vendredi soir.

Emeute a New-York.

NEW-YORK, 10 mai.

Lundi au soir, M. Macready est arrivé à l'opéra d'Astor. Depuis ce temps l'excitation a été croissante. Hier au soir, comme on savait qu'il devait jouer Macbeth, des préparations furent faites par ses amis pour l'assister et le protéger.

Des placards inflammatoires furent posés hier. Un fort détachement de Police fut organisé, et des constables spéciaux et plusieurs compagnies de soldats furent placées dans le Parc pour agir au premier avis et au centre du marché. A 5 heures, il était impossible de se procurer un billet: La salle était pleine jusqu'au dôme et une foule considérable s'élança pour obtenir son admission par la force. La salle était remplie d'hommes de Police, il n'y avait que sept dames. Il n'y avait aucune apparence d'une émeute organisée, et les premières scènes se jouèrent avec assez de tranquillité, mais M. Macready ayant paru sur la scène, son apparition fut le signal d'une explosion générale, et il devint bientôt évident que le parti de M. Macready était en majorité, et la salle entière demanda l'expulsion des émeutiers.

Mitchell chef de la Police en arrêta quatre et les enferma dans une petite chambre à laquelle ils essayèrent de mettre le feu. A ce moment des volées de pierres du dehors furent lancées contre les fenêtres. Ned-Bunthue était dit-on le chef de l'émeute du dehors. Il fut promptement arrêté. Toutes les fenêtres furent brisées et les dames obligées de se retirer au centre de la salle.

Les ordres du chef de Police et les cris de "où sont les militaires?" retentissaient. Une compagnie de cavalerie arriva en ce moment et fut repoussée par la populace. Quelques minutes après les gardes nationaux arrivèrent, la canaille les attaqua à coups de pavés et quelques-uns d'eux essayèrent de se frayer un chemin jusqu'au théâtre.

Le capitaine fut jeté à bas par une pierre, et le lieutenant demanda la permission de tirer par dessus les têtes des émeutiers. La populace continuant ses attaques, les troupes firent alors trois décharges à la salle, dispersant la foule à chaque fois.

Les troupes se formèrent alors en ligne en travers de la rue aux deux extrémités du théâtre, coupant ainsi toute communication avec le Bowry et Broadstreet. Le major général Sandford qui avait été frappé plusieurs fois, demanda d'autres troupes et 2 pièces de canon chargées à mitraille et qui furent placées en front du théâtre. Vers 11 h. et demie, la foule divisée en pelotons, écoutait des discours incendiaires, et emportait les morts et les blessés. Morts 25, blessés 15.

L'excitation est encore grande. Macready annonce ce soir que des re-tranchements ont été faits autour de l'opéra. Un plus grand nombre de soldats ont été appelés. Suit la liste des tués et blessés.

NEW-YORK, 2 h. P. M.

L'excitation est très vive et toutes les affaires sont suspendues. L'opinion générale est que les autorités ont agi parfaitement bien. Le général Hall, dit-on est dangereusement blessé. On dit que les maisons du maire et celle du général Sandford vont être saccagées ce soir par les émeutiers qui vont aussi faire sauter le théâtre.

Les troupes y compris le 12e régiment sont sous les armes. Macready a quitté la ville. A 2 heures le nombre des morts était de 27.

Cincinnati, 10 mai, 10 heures P. M.

J. C. Brough, ci-devant Editeur du Courier & Enquirer a été attaqué du choléra ce matin et est mort ce soir à 5 heures. Le Bureau de Santé, rapporte 23 cas de Choléra dans les dernières 24 heures et 6 morts. Le nombre des cas pendant la semaine expirée mercredi, est de 114 dont 32 morts.

Les Nouvelles par l'Hibernia ont été reçues et seront publiées ce soir: —

Notre Extra de Samedi matin.

Arrivée de l'HIRIBERIA. NOUVELLES D'EUROPE

Jusqu'au 28 avril.

MONTRÉAL, 11 mai, 7 h. et demi, p. m.

Le steamer Hibernia est arrivé à Halifax jeudi, à 5 heures P. M. Il apporte 233,000 en espèces.

Danemark et Prusse.—Les hostilités

entre les Danois et les Prussiens se continuent sans avantage marqué en faveur d'aucune des parties belligérantes. Les troupes allemandes sont entrées en nombre considérable dans le Jutland, le 20 d'avril.

France.—Ce pays est tranquille. L'expédition française envoyée au secours du Pape a mis à la voile le 22 et est arrivée à Civita-Verchia d'où elle doit immédiatement marcher sur Rome. Le Pape doit attendre à Gaëte jusqu'à ce que les sentiments de ses sujets rebelles soient conjurés.

Italie.—La Sardaigne a rejeté les termes offerts par l'Autriche et les deux puissances sont encore dans l'état où elles étaient avant les dernières batailles. Le ministère Piedmontais a enjoint au département de la guerre de se préparer à une reprise des hostilités.

Allemagne.—Ce pays est toujours dans les troubles. L'Autriche est occupée par la guerre avec la Hongrie. Les rapports qui arrivent du théâtre de la guerre, sont contradictoires.

Naples et Sicile.—La guerre entre les les Napolitains et les Siciliens se poursuit avec désavantage pour ces derniers. Outre la prise de Catane, les troupes du roi de Naples sont en possession de Soto qui a fait sa soumission.

Des nouvelles reçues à Liverpool disent que l'Herman et le Washington ont obtenu des Danois, la permission de transporter des passagers de Brème sans être astreints à être visités ou arrêtés.

Angleterre.—Le commerce est languissant à Liverpool. Le coton était ferme à Londres; Les fonds français étaient fermes. Le marché des Céréales languissant.

Le coton n'avait subi aucun mouvement important. Upland 34d à 5d; Orléans, 3d et demie à 5d; Alabama et Moly 3d et demie à 4d et demie.

Peu de changements dans les denrées.

NEW-YORK, 11 mai 6 1/2 h. du soir.

Le Maire a fait sortir une proclamation enjoignant tous les citoyens amis de l'ordre de s'abstenir des assemblées considérables et les exhortant à appuyer l'autorité. Il dit que les lois doivent être et seront maintenues. Il regrette les scènes d'hier au soir; et désire prendre des mesures humaines, mais il est déterminé à agir avec fermeté pour le maintien des lois, et dit que la force militaire n'est qu'une police pour donner force aux lois faites par le peuple. Une brigade de mille a reçu ordre d'être de service toute la nuit; des canons ont été placés à l'entour du théâtre. Le parti mécontent des autorités a convoqué une assemblée dans le Parc. L'excitation continue.

Marchés de New-York.—Alcalis. Potasse \$5,50 à \$5,56 1/2. Farine. Un peu plus d'activité dans la demande de celle de l'Ouest mais à des prix plus bas. Vente de 7000 sacs à \$1,27 et demi et \$1,14. Common state à \$1,44 à \$1,50 pour Ouest mélangé. Michigan, extra, \$6,60 à \$6,50 et demi. Blé, demande ferme. Vente, 2000 minots, prime genessée, à \$1,22.

MONTRÉAL 11 mai 7 h. et demi P. M.

CONCEIL LEGISLATIF.

10 mai.

Le Bill pour l'arrestation des criminels et des bills privés ont été passés. Cette chambre a concouru à l'adresse à Son Excellence au sujet des £100,000, appropriés à l'éducation.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE.

La motion de Sir Allan McNabb pour copie de la correspondance au sujet du bill d'indemnité a été rejetée par 32 contre 12.

La motion de M. Gagy relativement à toute communication de la part de l'Angleterre à l'égard de l'émission des déclarations, est à la demande de M. Baldwin renvoyée à lundi.

Le bill de l'université a été discuté et a reçu sa seconde lecture.

D'après le Herald de ce matin, une petite excitation a été causée hier au soir par suite de ce que les troupes ayant été appelées paraissent dans une partie de la cité. Le capitaine Wetherall les accompagna; un détachement fut placé sur la place d'armes au haut de la côte en ligne avec la rue St. Jacques et celle du faubourg St. Laurent. Une troupe de la cavalerie du capitaine Jones parcourait aussi plusieurs rues. Nous avons appris qu'on craignait une attaque de la populace sur la maison de M. le solliciteur-général Drummond, et que c'était pour protéger la maison de ce monsieur que les troupes avaient été appelées et aussi pour montrer que le gouvernement était déterminé à mettre fin à tous les outrages.

Les troupes après avoir occupé leurs positions pendant environ une heure, s'en retournèrent à leur caserne aux bruits des hourras de quelques personnes qui s'étaient rassemblées.

ANNONCES NOUVELLES.

Marchandises nouvelles.—Arthur et cie. Pince d'instituteur demanlé. Nouveau magasin de grains.—D. Drapeau Livres nouveaux.—J. & O. Crémazie.

les matériaux qui composent la cinquième division de M. Lafontaine dans la Chambre basse.

Dans le Conseil Législatif, SOUSTRAIEZ les ministres, les créatures et les mignons avoués et reconnus de la clique Lafontaine et les douze nouveaux conseillers, de quel côté sera la majorité? Encore dans le cerveau des inventeurs du gouvernement responsable d'où il n'aurait jamais dû sortir. Néanmoins, c'est cette majorité qui assume le droit d'imposer incontestablement son plaisir, et sa volonté iniques à une minorité qui possède la plus grande part de la RICHESSE et de l'INTELLIGENCE du pays. Avant qu'elle ait terminé le jeu désespéré qu'elle a commencé, si le gouvernement impérial la laisse faire, les vrais amis du pays, nous les eraignons, auront bon droit de dire des deux corps législatif: malediction sur vos deux Chambres!!!

Eh! bien, lecteur, n'est-ce pas que nous avons raison de dire en commençant cet article que vous éprouveriez le ire qui nous a saisi au sujet de celui que nous venons de traduire? Est-ce que le Mercury, à voulu nous donner dans cet article, un échantillon du sens de cette minorité qui possède la plus grande part de l'intelligence du pays?

Si on retrace dit le MERCURY, de la majorité Lafontaine, 10. les ministres; 20. les occupants de places; 30. les chercheurs de places; 40. CEUX QUI VOTENT AVEC LES MINISTRES; 50. les loose fish, cette majorité deviendra minorité. Rien de plus clair que cette proposition exprimée avec une précision mathématique qui fait honneur à notre confrère. En effet, si de 100 vous retranchez 100, reste zéro; si d'une majorité parlementaire quelconque vous retranchez ceux qui la composent, évidemment, cette majorité est réduite à rien; ou en d'autres termes si la majorité était la minorité, la minorité deviendrait la majorité; ou encore mieux, si l'administration actuelle n'avait pas la majorité, elle serait en minorité!! Notre confrère venait sans doute de chantonner lorsqu'il écrivait ce merveilleux article:

M. La Palisse est mort En perdant la vie; Un quart d'heure avant sa mort Il était encore en vie.

Nous espérons que les tories sauront reconnaître comme elle le mérite, la mercuriale découverte du rédacteur du Mercury qui leur a prouvé qu'avec des si, il peut dans un temps donner quelconque, convertir en minorité cette monstrueuse majorité de la clique Lafontaine! Sans doute, sous peu ils requerront le pouvoir inique du Mercury à l'endroit de cette majorité incommode.

Notre aimable confrère dans son numéro de jeudi, en est réduit à nous dire des injures qui ne peuvent que lui faire tort sous tous les rapports, dans l'opinion publique. Comme nous pensons qu'un homme qui se prétend bien élevé, gentilhomme et au-dessus de nous par ses accointances, ne se servirait jamais de moyens aussi vils, et aussi plats que ceux dont fait usage le rédacteur du Mercury, nous croyons charitablement que notre confrère a quelque chose de dérangé dans son organisation, et nous lui conseillons d'avoir recours au plus vite à l'ellébore et aux douches.

Adresses a Son Excellence.

Depuis notre dernier numéro, Son Excellence, le Gouverneur-Général, a reçu des adresses d'approbation des paroisses de la Rivière du Loup, comté de Rimouski, de Kakoua, de St. David, de la Pointe du Lac, de Ste. Anne d'Yamachicho et des Sauvages des districts de London et Western.

L'adresse des citoyens de Montréal, contient 7,686 signatures celle de Toronto, 2,370, de Kingston, 1000, de Cobourg, 637, de Brockville, 240.

Nous avons reçu le 1er numéro d'un nouveau journal qui se nomme le Moniteur Canadien, publié par M. M. De Montigny et cie. Ce journal qui paraît très soigné sous tous les rapports, est spécialement destiné à la classe commerciale française et paraîtra tous les jours en été et trois fois par semaine en hiver. Nous souhaitons succès à notre nouveau confrère et nous espérons que les marchands de Montréal sauront apprécier ses efforts.

Pour faciliter à un grand nombre de nos lecteurs, l'intelligence de l'émeute arrivée à New-York, nous croyons devoir reproduire du Courier des Etats-Unis (du 3 mai) l'article suivant qui explique l'origine de ce déplorable événement:

GUERRE D'ACTEURS.—Depuis quelques mois la presse et le théâtre résonnent du bruit d'une vive querelle engagée entre MM. Forrest et Macready. Ces deux artistes, que l'on regarde en général comme tenant le premier rang dans le drame et la tragédie aux Etats-Unis, ont converti en un violent antagonisme l'émulation qui seule doit exister dans une rivalité de talent. L'un et l'autre ont rempli tour à tour les colonnes de nos confrères, de leurs griefs et de leurs récriminations. M. Forrest surtout s'est répandu en plaintes aussi amères que violentes sur les procédés hostiles dont il aurait été l'objet de la part de Macready lors de son dernier voyage en Angleterre.

A l'entendre, ce serait à l'influence et aux efforts de son rival qu'il faudrait attribuer la malveillance déployée envers lui par les critiques britanniques. M. Macready de son côté répliquait hautement cette imputation et renvoyait à son adversaire des accusations du même genre.

Quoi qu'il en soit, cette guerre commencée dans les coulisses et qui n'eût jamais dû en sortir a divisé la presse et le public lui-même en deux camps ennemis. Des coïncidences fortuites ou peut-être préméditées, en mettant à plusieurs reprises les deux rivaux en présence dans une même ville, ont encore contribué à exalter leurs partisans respectifs. Partout où ils se sont ainsi trouvés l'un et l'autre en représentation dans le même moment, des manifestations bruyantes ont eu lieu; on les a sifflés et applaudis tour à tour, bref on a bien chauffé leur querelle, qu'elle a dégénéré aujourd'hui en une belle et bonne guerre ouverte, à laquelle il est à peu près impossible de ne pas se mêler, pour peu que l'on aille au théâtre.

En ce moment, la lutte se trouve transportée à New-York. For est joué depuis quelques jours au théâtre de Broadway, et Macready commença lundi une série de représentations à la salle d'Astor place. Nous ne serions pas surpris que la première soirée fût marquée par quelque démonstration, car Forrest compte à New-York de nombreux et chauds partisans, en sa double qualité d'Américain et d'artiste aimé du public. Nous regretterions vivement pour notre part, toute scène de ce genre comme nous regrettons déjà l'impertinence jetée à cette affaire par l'intervention beaucoup trop active, selon nous, de la presse.

Nous avons reçu l'Album de la Minerve. Cette utile publication contient plusieurs essais intéressants entre autres un écrit de la plume de M. Puihsque.

Le conseil-de-ville de Montréal a licencié plusieurs compagnies de pompiers qui favorisaient l'émeute.

Dépeches Télégraphiques

Transmises pour l'Ami de la Religion.

MONTRÉAL, 12 mai, 7 heures et demi P. M.

Marchés de Montréal.—Aucune transaction importante sur le marché des Céréales.

Aucun changement dans les denrées. Alcalis. Potasse, 29s-3d. à 29s. Perlesse, 29s. mais peu d'achats à ce prix.

Fret des Aléxis à la Clyde 30s à 32s-6d. Le John Bull est arrivé hier au soir.

CONSEIL LÉGISLATIF, 11 mai.

Les Bills pour la pratique de la loi dans le Haut-Canada, le bill des Patentes et Inventions et quelques autres bills ont été lus une 3e fois et passés. Les adresses continuent à venir de tous côtés. Une députation de 64 messieurs de Leeds, Haut-Canada est arrivée ce matin avec une adresse de confiance en son Excellence Lord Elgin.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE, 12 mai.

Les Bills des Cours de Juridiction de première Instance du Bas-Canada, pour incorporer la Société St. Jean Baptiste de Montréal, les Congréganistes de St. Roch de Québec et quelques autres bills privés ont été lus une 2e fois et passés.

Les amendements faits en Comité au Bill de la Cour d'Appel du Bas-Canada, ont été agréés et il a été ordonné que le dit bill soit grossoyé.

NEW-YORK, 12 mai, 2 h. et demi, P. M.

L'Hibernia est arrivée à Boston, à 4 heures ce matin et à temps pour la malle. Le marché à blé de Liverpool a subi une baisse depuis le dernier steamer, de 1s à 2s-6d par quarter. Farine cotée à 16s à 17s-1d. Céréales, baisse de 2s à 3s. Fleur première qualité de l'Ouest, 23s à 23s-6d de Philadelphie et Baltimore, 23s à 23s-6d Nouvelle-Orléans et Ohio 23s-6d à 24s. Etats-Unis et du Canada sure, 23s.

France.—Les affaires y ont peu d'activité.

Sur le continent elles sont en général arrêtées. On dit que Napoléon Bonaparte, ambassadeur de la République Française en Espagne, a été rappelé ou renvoyé de Madrid. Le Journal des Débats annonce que le ministre Français à Turin a reçu ordre de son gouvernement d'engager la Sardaigne à rejeter les conditions de paix que Radetsky veut lui imposer.

Marché de New-York.—Potasse et perlesse, \$5,50 à \$5,62. Fleur plus languissante qu'hier. Blé ferme, à \$1,20. Ohio \$1,21. Point de vente. Lard, Meas. \$1-12 1/2. Primo ferme, à \$8,35 1/2. Change, \$4 à \$1.

On a essayé de recommencer les troubles hier au soir, mais quelques uns des émeutiers ayant été arrêtés, la tranquillité n'a pas été troublée. Macready est arrivé à Boston, hier au soir.

CORRESPONDANCES.

Les. I.—Gér. St. Charles.—Lettre reçue: journaux expédiés au nouvel abonné. Major Ant. R.—Gér. Kamouraska.— journaux expédiés.

M. Ed. E. do; journaux expédies. M. Ol. C. St. Charles. journaux expédies. Alexis G. écr. Kamouraska. journaux expédies. Théodore D. écr. do. journaux expédies. Ces divers abonnements sont en cours.

Port de Québec.

ARRIVAGES.

Navire Sir Richard Jackson, capt. J. Doran, 28 mars de Liverpool à Cuvillier et Cie, cargaison générale, pour Montréal, 3 passagers. Navire de Sa Majesté Athol, commandant E. J. P. Peavn, de Portsmouth, avec des troupes. Navire George Simpson, 5 avril de Liverpool, à Sharples et Cie, sel. Navire Pearl, capt. Chalmers, 25 mars de Londres, à Buchanan et Cie, cargaison générale, 13 passagers. Navire Great Britain, capt. M. B. Wade, 23 mars de Londres, à W. Price, cargaison générale, pour Montréal, pilote.

12 mai,

Navire Paragon, Payne, 1 avril de Liverpool, à J. G. McKenzie, cargaison générale, 1 passager, pilote M. Lapointe.

14

Navire Canada, J. Barclay, 27 mars de Glasgow, G. B. Symes & Co, cargaison générale, 12 passagers, pilote, J. B. Bernier. Navire Britannia, Rob. Hamilton, 25 mars de Liverpool, à G. B. Symes, cargaison générale, pilote J. St. Laurent. Navire Chieftain, W. Fortune, 29 mars, de Lancaster, à Sharples & Co, lest, pilote Fréd. Bernier.

Barque Marchioness of Abercorn Key, 1er avril de New-Port, à H. & E. Burstall, lest, pilote N. Paradis. Barque Holly Branch, Hodson, 9 avril de Pambouf, lest, pilote M. Guénard.

ANNONCES.

Livres Nouveaux.

RECUS par les Soussignés, via le Havre et New-York, consistant en Ouvrages de LITTÉRATURE. THÉOLOGIE. SCIENCES. EDUCATION, etc. etc. etc. J. & O. CREMAZIE. Québec, 14 mai 1849.

UN JEUNE INSTITUTEUR.

CAPABLE d'enseigner le français, l'arithmétique, la géographie et même la tenue des livres demande une situation comme instituteur à la campagne. Ce monsieur a obtenu du bureau des Examineurs un brevet de capacité, et fournira les certificats les plus satisfaisants. S'adresser à ce bureau. Québec, 14 Mai 1849.

Nouveau Magasin de Grains.

Le soussigné prévient ses amis et le public en général, qu'il vient de s'établir dans la rue St. Vallier, porte voisine de la demeure de son ci-devant Frère-Louis, il aura toujours en magasin un assortiment varié de farine, Son, Grains, Avoine, Orge, Peis, etc, etc, qu'il vendra à des prix des plus réduits, pour argent comptant. DAVID DRAPEAU, Québec, 14 Mai 1849.

AVIS.

Le SOUSSIGNÉ a commencé comme Entrepreneur et Courtier, dans la grande bâtisse formant le coin des Rues St. JACQUES et St. PIERRE, ci-devant occupée par M. J. & J. M. FRASER. Effets de toutes sortes seront reçus pour emmagasinage à des taux extrêmement bas; il sera fait des avances modérées sur les dépôts, si on l'exige. Chas. A. HOLT. Québec, 11 mai 1849.

MAGASIN NOUVEAU.

Le soussigné, ci-devant dans l'établissement de M. Ls. Bil deau, informe le public qu'il a ouvert un MAGASIN à son propre compte, à sa résidence actuelle, Rue LA FABRIQUE, No. 9. Il espère mériter l'encouragement public et de ses amis en particulier, par le choix et la variété de son assortiment et la modicité de ses prix. J. ROY. Québec, 11 mai 1849.

Important pour nos Abonnés et pour la Classe Commerciale Française.

A commencer de ce jour, l'Ami de la Religion et de la Patrie, paraîtra à 10 heures du matin. Par des arrangements contractés avec les Directeurs du Télégraphe, nous aurons à chaque numéro toutes les nouvelles commerciales ou autres, transmises par cette voie. A l'arrivée de chaque courrier anglais, nous publierons immédiatement un feuilleton extraordinaire des nouvelles transmises par le télégraphe. Le commerce dans toutes ses branches sera traité, à l'avenir, avec toute l'attention possible. Nous avons lieu d'espérer que par suite de ces grandes améliorations que nous apportons pour fonder un journal commercial, en langue française, chose négligée jusqu'à ce jour, nous nous ferons compte des dépenses immenses qu'il nous faut faire, et que les personnes engagées dans le commerce et dans les différentes industries, profiteront de ce journal, qui a maintenant une circulation de plus étendue et des plus avantageuses. STANISLAS DRAPEAU. Propriétaire. Québec, 30 avril, 1849.

FORTUNAT MARTINEAU, Notaire Public.

DEMEURE au No. 12, coin des Rues Lamontagne et St. Pierre, vis-à-vis chez M. Méthot. — 11 mai 1849.

Changement de Domicile.

Pierre Gingras, jr. ENCREUTEUR & COURTIER.

PREND la liberté de prévenir ses pratiques et le public en général qu'il a transporté son magasin et sa salle d'encrue en la Rue SAULT au MATELOT No. 8, où il sera prêt à recevoir les marchandises que l'on voudra bien lui consigner. Québec, 9 mai 1849.

ECOLE DU MONT-PLAISANT, FRANÇAISE ET ANGLAISE

tenue par J. G. SMITH, Rue d'Aiguillon, faubourg St. Jean, en haut de l'Eglise. — Québec, 7 mai 1849.

A. Lafrance, RELIEUR.

DEMEURE maintenant au No. 65, dans le haut de la maison occupée par M. C. Pagan, marchand, près de la maison TERTU, Rue St. Jean-Haute-Ville. Québec, 7 mai 1849.

Emplacement à vendre.

UN superbe emplacement avec la charpente d'une maison, dessus construite, à vendre à des conditions très faciles. Cette emplacement est situé rue St. Antoine, faubourg St. Vallier. S'adresser au propriétaire soussigné. AUGUSTIN GAGNON, Côteau St. Geneviève. Québec, 6 Avril 1849.

A LOUER.

Le domaine du GRAND ET PETIT MÉTIS. Ces deux propriétés sont dans un bon état de culture; et l'une d'elle est un poste de commerce où l'on pourrait tenir hôtel pour la réception de personnes qui aimeraient à résider à la campagne si le choléra fait son apparition à Québec l'été prochain. On pourrait y établir à peu de frais des bains. S'adresser franc de port à Rimousky, à J. HEATH, N. P. Québec, 6 avril 1849.

A VENDRE.

LOTBINIÈRE, un bel emplacement de 112 pieds et demi de front, sur environ 40 arpens de profondeur, situé à 15 arpens au nord-est de l'église, avec grange et maison. Cet emplacement fait partie d'une terre de 2 arpens de front, sur 50 de profondeur et joint, en sus, du droit de pacager toutes espèces d'animaux à perpétuité, sur le reste de cette terre. Possession en sera donnée l'automne prochain. Pour les conditions s'adresser au soussigné. ISAIE LEMAY, Chantre de Lotbinière. Québec, 4 avril 1849.

Mr. Molt

est prêt à mettre d'accord un nombre limité de Pianos, à Haute-Ville de Québec. Québec, 12 juin, 1848.

Vente par Encan.

Par W. D. Dupont.

Meubles de Ménage, &c.

PAR ENCAN. Sera vendu, Mardi, le 15 du courant, à la maison de la Compagnie d'Assurance, dans les appartements dernièrement occupés par M. S. WRIGHT.

TOUTS ses Meubles de ménage de valeur consistant en Verre, Faïence, Argenterie, et effets argentés, Ustensiles de cuisine, l'écuelle, &c. Conditions. — COMPTANT. Les Meubles pourront être vus Lundi prochain jour ou un Catalogue sera prêt pour être distribué. La vente à UN HEURE. W. D. DUPONT. E. & C. Québec, 11 mai 1849.

ANNONCES.

GRANDE ATTRACTION!

Exhibition

Une Pièce curieuse d'Horlogerie, à la Chambre d'Assemblée, Jeudi prochain, ET LES JOURS SUIVANTS. Depuis 9 heures du matin jusqu'à 4 de l'après-midi et le soir depuis 7 jusqu'à 9 heures.

Il sera exhibé une pièce curieuse d'Horlogerie, inventée par le soussigné, dont voici les dimensions. C'est une horloge-monstre à cinq cadrans dont quatre de 4 pieds de diamètre, indiquent l'heure au dehors, et un de 2 pieds de diamètre à l'intérieur, l'heure supposée sur un édifice quelconque. Elle sonne à toutes les heures, demi-heures et quarts d'heure, et préluce à cette opération par des airs variés; donne le signal de l'Angelus aux heures prescrites; indique le quantième du mois au son de la cloche, et peut donner l'alarme aux quatre coins de la cité dans un cas d'incendie. Le mécanisme embrasse une surface de 6 pieds sur 5 et demi, sur une profondeur de 3 pieds et demi pèse 750 livres, sans inclure la pesanture des poids qui s'élève à 850 livres, et celle des neuf cloches pesant ensemble 56 livres. L'horloge opérera 30 jours sans la monter. Le mécanisme sera visible le jour de l'exhibition. ANT. ROUSSEAU. Prix admission. — 1s. 3d. Enfants, moitié prix. Les cartes seront vendues à la porte. Québec, 9 mai 1849.

A vendre par les Soussignés

CHARRON de SMITH double criblé, BRIQUE à Feu, Brique Grise, Peinture blanche, Nos 1, N. XX, XXX. Colle, Vitres, Cloux à planches. C. E. LEVEY & Cie. Quai Levey. Québec, 4 mai, 1849.

SUCRE Rafiné, Indigo,

Thé, Twankay et Jeune Hyson, Vins de Porto, en futailles et en bouteilles, Bouteilles à vin et Pipes T. D. Aures, Chaines, Grôlons, Chevilles, Barres de fer, Cuivre, Verroux, de métal jaune et de composition. C. E. LEVEY & Cie. Quai de Levey. Québec, 4 mai, 1849.

M. PAFRY,

Architecte, demeure Rue Desfossez, vis-à-vis chez M. Thos. Larivière, St. Roch de Québec. — 4 mai 1849.

G. TALBOT,

Avocat, a établi son bureau au No. 63, Rue St. Louis, Haute-Ville de Québec, 5e porte de la Cour. — 4 mai, 1849.

Maison de Campagne

A louer immédiatement. Le second étage d'une maison neuve, très bien fini, située sur la Petite Rivière St. Charles, près du pont de Scott, contenant cinq appartements, et formant par le moyen d'un Arche une vaste salle pour réunions, est maintenant prêt à être loué en s'adressant au propriétaire sur les lieux. Ls. PICARD, Petite Rivière. Québec, 2 mai, 1849.

Grains de Semeence.

200 M. NOTS du plus beau BLE de la MER NOIRE. 200 minots. ORGE Supérieure. Un petit lot d'ORGE très supérieure double roulé. ADAM BURNS. Quai Napoléon. Québec, 30 avril 1849. 2f-p-s.

A VENDRE.

BLE. ORGE. POIS. FARINE ENTIERE en poches et en quart. FLEUR fine et supérieure. ADAM BURNS. Quai Napoléon. Québec, 30 avril 1849.

A LOUER A LA POINTE LEVY,

(En Haut de la côte (à l'Ouest.) UNE MAISON et DEUX magasins, l'un de 25 sur 50, l'autre de 20 sur 20 pieds, avec jardin, puits et dépendances, dans une excellente place pour le commerce, et propre à une ou deux familles. S'adresser à ALBERT ANGERS, Faubourg St. Jean, Rue St. Jean. Québec, 16 mars 1849.

Vente par Encan.

Par Chs. A. Holt.

Sucre, Thé, Sel, Briques, &c.

PAR ENCAN. Sera vendu aux magasins du soussigné, Mercredi prochain, le 16 du courant:

10 TIERCES de Sucre raffiné, en pains de 10 livres. 5 do Batard, do do 5 do Jaune, do do 40 caisses Thé Young Hyson, 8 tierces de moutarde en Jarres de 4 lbs. 24 boîtes de 4 doz, chaque. 5 pipes de Vin rouge, 20 caisses de moutarde de 5 doz, chaque. 5 do de Saucés, de 4 doz, chaque. 5 caisses de Cirage à souliers en boîte de ferblanc. 40 boîtes de Cigarettes, 5 quarts Esprit de Thérobentane, 1 caisse d'Indigo, 300 sacs de Sel de Liverpool, 100 do do séché, 10 caisses poutres et leurs rouets, 10 quarts Farine de blé d'Inde, 50 paniers de Porter en bouteilles, 50 quarts de Goudron, 25 pièces Toile à Blueau, 5 quarts Vernis luisant, 50,000 des meilleures Briques anglaises, marque de Cair, 3 aures, partie d'une chaîne de cable et un lot de vieilles ferrailles. La vente à DEUX heures. CHS. A. HOLT. E. & C. Québec, 11 mai 1849.

ANNONCES.

Changement de domicile.

Ed. Thivierge,

Marchand-Tailleur

RUE DESFOSSÉS,

Porte voisine de M. Larivière.



REMERCIÉ ses amis et le public en général de l'encouragement libéral qu'il en a reçu jusqu'à ce jour, et le prévient qu'il a transporté son magasin et sa boutique en la rue Desfossez, paroisse de St. Roch de Québec; porte voisine du magasin de meubles de M. F. Larivière, où il continuera comme par le passé à avoir un assortiment de marchandises de goût dans sa ligne, et de plus il vient de recevoir des Etats-Unis les différents modes et coupes de la saison. Québec, 7 mai 1849.

JOHN D. TRIPP.

EN adressant ses remerciements les plus sincères au public et Messieurs de Québec, les informe respectueusement qu'il est maintenant prêt à prendre des pensionnaires pour l'hiver à des conditions raisonnables, et assure ceux qui voudront bien le favoriser, qu'il n'épargnera rien pour leur procurer tout le confort possible. N. D. Gouters et Lunch prêts sous le plus court délai. Québec, 1 décembre 1848.

TROUVÉ.

A la haute-ville, la semaine dernière un paquet de clef, attaché dans un anneau d'acier. La personne pourra les avoir en s'adressant à ce bureau, et en payant les frais de cet annonce. Québec, 23 avril 1849.

ATTENTION.

DEUX ou trois jeunes gens pourraient se procurer une maison de pension, dans une famille privée, dans la Haute-Ville. S'adresser à ce bureau. Québec, 13 avril 1849.

UNE CARTE.

Le soussigné est maintenant prêt à recevoir un nombre limité d'élèves à être instruits dans les diverses branches de l'Architecture, de l'Architecture, et du Génie Civil, conjointement, ou séparément, au gré de l'élève. Le soussigné enseigne aussi, mesurement de toute espèce, Géométrie, mathématiques, Mécanique, etc. CHS. BAILLARGE, Château St. Louis. 14 mars 1845.

HOTEL DU BATEAU A VAPEUR.

TROIS-RIVIÈRES.

Le soussigné reconnaissant envers ses anciens amis et le public en général pour l'encouragement qu'il a reçu depuis qu'il tient un hôtel dans cette ville, c'est-à-dire depuis QUARANTE ANS, prend la liberté de les informer qu'il retourne à son ancien poste, à l'Hôtel du Quai du Bateau à Vapeur, le 1er Mai prochain. Comme tout le local subit des réparations complètes et sera mis dans l'ordre le plus parfait, les voyageurs peuvent être certains qu'ils trouveront chez lui le service le plus assidu, les meilleurs vins et liqueurs et les emménagements les plus parfaits. L. OSTROM. Trois-Rivières, 18 avril 1849.



Ls. LEMIEUX

RELIEUR,

A TRANSPORTÉ SON ATELIER DE RELIURE RUE ST. JOSEPH, HAUTE-VILLE, Au-dessus de chez M. Beilrol, Cordonnier, vis-à-vis chez M. Ls. Bilodeau, marchand Québec, 12 février, 1848.

ANNONCES

La Compagnie de GRAENFENBERG,

La Compagnie de Graenfenberg est maintenant incorporée par la législature de l'Etat de New-York avec un capital de \$ 100,000. Ses directeurs et ses officiers sont des messieurs qui par leur position commerciale, sociale ou professionnelle, peuvent donner de la respectabilité à ses affaires.

On peut avoir la plus entière confiance dans les médecins qui portent les armes de la compagnie; et partout où se rencontre un dépôt ou une branche de Graenfenberg le public peut obtenir les meilleurs remèdes. Dans toutes les localités où il n'y a pas de branche les habitants devraient prendre des mesures immédiates pour qu'il y en soit établi.

La compagnie possède dans ses nombreux bureaux, DES MILLIERS DE CERTIFICATS, qu'elle ne saurait publier. Elle en extrait seulement quelques uns qui ont tout été examinés et attestés par le Révérend N. Romg, D. D., T. Hall, Sec. (rédacteur du Commercial Advertiser de New-York) et son honneur W. V. Brady, ci-devant Maire de la cité de New-York.

BUREAU de la Compagnie de Graenfenberg, 2 Broadway, No. 50 New-York, juin 1848

LES MEDECINES DE GRAENFENBERG.

Les médecines qui sortent de cette compagnie consistent en une série de remèdes parfaitement adaptés aux maladies pour lesquels ils sont recommandés. On a jeté beaucoup de diversité sur les médecines brevetées en leur attribuant des propriétés curatives universelles. Il faut être non seulement soigné mais encore impudenter par rapport à une pareille doctrine chez un public intelligent. Elle est contraire aux premiers principes du sens commun. La série des médecines de Graenfenberg commence par les.

PILULES VEGETALES DE Graenfenberg.

Les maladies suivantes cèdent facilement à ces pilules: —

- L'As-heme, Les Maladies Biliaques, Les Clous, Les Intestins — action défective, Les maladies de Poitrine, Les Catarrhes, Les Constipations, La Toix-pendant la grossesse, La Constipation, La Diarrhée, La difficulté de respirer, La Dyspepsie, La Comsomption dyspeptique, La Digestion imparfaite, Le Sang porté à la tête, Les maladies d'Oreilles, Les Erysipèles, L'Épilepsie; Les saignements de Nez, La fièvre Gastric, Les Vertégers, La Grippe; Des brûlements de cœur, Le mal de tête, L'Hygiène, Les réactions d'urine, L'Indigestion, L'Inflammation des parties vitales, L'Inflammation de l'estomac, La jaunisse, Les maladies du Foie, Les suppressions mensuelles, Les maux de nerfs, Les névralgie, La fièvre, nerveuse, intermittente ou continue, Les fleurs blanches, La faiblesse, Les rhumatismes, Les diverses maladies de l'estomac.

ABSINTHE DE SANTE DE GRAENFENBERG ENTIEREMENT VEGETALE.

Arrangé avec soin et élégance par la compagnie de Graenfenberg et tiré d'une qualité de plantes médicinales, PURIFIANTES, AFOUCIASSANTES OU TONIQUES, de racines, d'herbes et d'épices recueillies dans les forêts et les prairies de l'Amérique. — Prix 1s. 3d. par paquet.

LA PANACEE DES ENFANTS,

Cette médecine devrait se trouver chez chaque famille dans tous les pays. Elle guérit souverainement toutes les maladies auxquelles les enfants sont sujets. Pour la dysenterie et toutes les autres affections de l'estomac et des intestins elle est infatigable. Prise en petites doses de temps à autre elle n'a besoin que d'être essayée pour être recommandée par toutes les mères de famille. Dans les Etats du Sud de l'ouest, du sud-ouest et des tropiques est valent est inestimable. Il n'y a pas devant le public d'autre remède auquel on puisse se fier pour les maladies des enfants. Elle comble un vœu, et toutes les mères en sentaient le besoin. Prix 2s. 6d. avec de longues instructions.

LA LOTION DE GRAENFENBERG POUR LES YEUX.

Cette préparation n'a pas son égale pour les maladies d'yeux. Elle est composée sur les principes les plus scientifiques et à opérés de cures merveilleuses. C'est un remède positif et prompt pour l'inflammation ordinaire, faiblesse ou obscurcissement de la vue les larmes involontaires, les matières épaissies dans les yeux, etc., etc. Prix 1s. 3d. la bouteille avec d'amples instructions.

La Salsepareille de Graenfenberg.

Cet extrait de salsepareille possède une incomparablement plus grande efficacité que tout autre salsepareille, soit dans ce pays soit ailleurs. Elle est préparée sur un plan tout nouveau et par un mécanisme compliqué au moyen duquel toutes les propriétés déhâtées de la salsepareille et d'autres ingrédients sont extraits dans toute leur excellence. La matière inerte et sans vertu qui encombre de celle-ci par les mêmes moyens. Une bouteille de salsepareille de Graenfenberg en vaut dix des autres et est par conséquent dix fois meilleur marché. PRIX SI LA BOUTEILLE.

L'ONGUENT DE LA MONTAGNE VERTE.

Parmi les maladies auxquelles cet onguent extraordinaire est adapté, on peut énumérer les suivantes. Les ENFLURES GLANDULAIRES et du Visage. — Les maux des seins des nourrices. — La Bronchite. — Les Clous et les Dartres. — La Teigne et le lèpre. — une APPLICATION PRECIEUSE POUR LES BRULURES PAR LE FEU OU L'EAU BOUILLANTE, LES PLAIES DE VEGICATOIRES, LES ERESPELES, LES HYMORROIDES.

Il guérit promptement toutes les CONTUSIONS, les COUPURES FRAICHES, les plaies, LEUREUSES ou SCROFULIEUSES sont bien raménées à un état satisfaisant et souvent guéries. Prix 1s. 3d. la Boite avec d'amples instructions.

PRIX TRENTE SOUS LA BOITE.

Seul Agent pour Québec, JOSEPH BOWLES, Salle Médicale.

ARTHUR & CIE.,

Ont reçu par le CAMBRIA un choix élégant de

MARCHANDISES SECHES,

COMPRENANT

NOUVEAUX CHAPEAUX de PAILLE de DAMES, CHAPEAUX D'ENFANTS, Caoutchou Français et Châles de Harége, une grande variété d'OFFES NOUVELLES POUR HABITS DE DAMES, &c., &c. N. B. — Attendu de jour en jour par le GREAT BRITAIN, DOUGLAS, ROBY O'MORE et CANADA, le reste de leurs IMPORTATIONS DU PRINTEMPS. Québec, 14 Mai, 1849.

Avis aux Marchands.

IMPORTANT POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE.

Le Propriétaire de l'Ami de la Religion et de la Patrie prend la liberté d'offrir à ses amis et au public en général ses remerciements sincères pour l'encouragement vraiment libéral dont on a bien voulu le favoriser.

Voici la saison des affaires qui va bientôt commencer pour le commerce et l'industrie en général, nous permettrons de rappeler aux marchands-canadiens, les avantages immenses de faire des annonces.

La circulation de l'Ami de la Religion et de la Patrie s'étendant rapidement de jour en jour, parmi toutes les classes de la société, vu la modicité de son prix d'abonnement, ce journal devient un excellent centre de publicité.

Pour donner des facilités aux personnes qui annoncent, nous avons adopté un plan qui ne nuira pas d'être avantageux pour le commerce.

A dater de ce jour, nous fermerons à l'année, les colonnes ou parties de colonnes, de notre journal, pour la somme de £ aux marchands ou autres personnes qui sont dans la nécessité d'annoncer.

Nous espérons que ce nouveau moyen, aura l'effet d'engager la plus grande partie des marchands canadiens-français à s'annoncer.

Joseph Petitclerc, Notaire, rue St. Joseph, N. 14, Haute-Ville. Québec, 26 mai 1848.

EXTRAIT COMPOSÉ DE SALSEPAREILLE.

Cet extrait est mis en bouteilles d'une pinte, il est à six fois meilleur marché, plus agréable et garanti supérieur à tout autre vendu jusqu'à présent.

MÉDECINE DE L'AUTOMNE ET DE L'HIVER. La grande beauté et la supériorité de cette Salsepareille sur tous les autres remèdes est que tout en excipant la maladie il donne de la vigueur au corps.

SOIN DE LA CONSUMPTION. DONNER DES FORCES ET PURGER. LA CONSUMPTION PEUT SE GUÉRIR.

La Bronchite, la Consommation, la maladie du Foie, le Rhume, la Toux, les Catarrhes, l'Asthme, le Crachement de Sang, le mal de Poitrine, le Sang qui se porte à la tête, les Sueurs Froides, une Expectorations difficile ou trop abondante, les douleurs de Côté, etc., ont été guéries et peuvent se guérir.

SINGULIER CAS DE CONSUMPTION.

Il se passe rarement un jour sans qu'on apprenne qu'un grand nombre de consommateurs ont été guéris par l'usage de la Salsepareille du Dr. Townsend. Nous avons reçu dernièrement de qui suit: Docteur Townsend—Cher monsieur: J'ai été affligé pendant les deux dernières années d'une débilité générale et d'une consommation nerveuse au dernier degré et je n'espérais pas regagner mes forces et ma santé.

CHARLES QUIMBY. Signé et assermenté devant moi à Orange le 2 août 1847.

CYRUS BALDWIN. Juge de paix.

CRACHEMENT DE SANG.

Libez ce qui suit et dites que la Consommation est incurable si vous le pouvez.

New-York, 23 avril 1847.

Dr. Townsend.—Je crois vraiment que votre Salsepareille m'a sauvé la vie, par l'intercession de la providence. J'avais eu depuis plusieurs années un rhume très grave qui empirait de plus en plus.

WM. RUSSELL, 63 rue Catherine.

EXTINCTION DE VOIX.

Le certificat ci-joint raconte l'histoire simple mais vraie de grande souffrance et de leur soulagement. Il y a des milliers de cas semblables dans cette ville et à Brooklyn et cependant des milliers de parents laissent leurs enfants périr, de peur de se laisser tromper ou pour épargner quelques chelins.

Brooklyn, 13 septembre 1847.

Dr. Townsend.—J'ai le plaisir de dire que pour l'avantage de ceux que cela peut concerner que ma fille âgée de deux ans et demie était affligée de faiblesse et de la perte de la voix.

JOSEPH TAYLOR, 226 rue York Brooklyn.

DEUX ENFANTS GUERIS.

Nous n'avons pas entendu parler d'une famille qui ait fait usage de la Salsepareille du Dr. Townsend et dont les enfants soient morts, tandis que durant l'été dernier même ceux qui n'étaient pas malades, mouraient. Le certificat suivant fait foi de ses grandes vertus curatives.

Dr. Townsend.—Cher monsieur, deux de mes enfants ont été guéris de la dysenterie et de la maladie du Pété par l'usage de votre Salsepareille. L'un était âgé de 15 mois et l'autre de 3 ans. Ils étaient faibles et les docteurs en désespéraient.

Voici une guérison entre les quatre mille et au delà que la Salsepareille de Townsend a opérées. Elle guérit les cas de maladies chroniques les plus envieux.

JOHN WILSON, 147 Avenue Myrtle, Brooklyn, 15 sept. 1847.

ASYLE DES ALIENES. James Cummings Ecr. l'un des artisans à Pasile, Blackwells Island, est celui dont il est question la lettre suivante:

RHUMATISME. Voici une guérison entre les quatre mille et au delà que la Salsepareille de Townsend a opérées. Elle guérit les cas de maladies chroniques les plus envieux.

Dr. Townsend.—Cher monsieur, j'ai souffert terriblement pendant neuf ans de Rhumatisme; je ne pus ni manger ni dormir ni travailler pendant un temps considérable, j'éprouvais les plus affreuses souffrances et mes membres étaient enflés, j'ai employé quatre bouteilles de votre Salsepareille et elle m'a fait voir plus de mille piastres de bien.

Dr. Townsend.—Cher monsieur, ma femme était malade depuis un an de diverses maladies auxquelles les femmes sont exposées; elle était si faible et si souffrante qu'elle ne pouvait plus marcher; elle était débile comme un enfant.

LA SALSEPAREILLE DU DOCTEUR TOWNSEND.

On ne peut mettre en doute que la Salsepareille du Dr. Townsend soit le meilleur remède pour les maladies des femmes. Des milliers de personnes faibles et débiles ont été ramenées à la santé et guéries de ces maladies auxquelles les dames sont sujettes.

New-York, 23 Septembre 1847.

Dr. Townsend.—Cher monsieur, ma femme était malade depuis un an de diverses maladies auxquelles les femmes sont exposées; elle était si faible et si souffrante qu'elle ne pouvait plus marcher; elle était débile comme un enfant.

Dr. Townsend.—Cher monsieur, j'ai été affligé pendant plusieurs années de dyspepsie sous formes les plus tristes, accompagnée d'aigneurs d'estomac de la perte de l'appétit, d'abattement et d'une grande aversion contre toutes espèces de nourriture.

Dr. Townsend.—Cher monsieur, j'ai été affligé pendant plusieurs années de dyspepsie sous formes les plus tristes, accompagnée d'aigneurs d'estomac de la perte de l'appétit, d'abattement et d'une grande aversion contre toutes espèces de nourriture.

Dr. Townsend.—Cher monsieur, j'ai été affligé pendant plusieurs années de dyspepsie sous formes les plus tristes, accompagnée d'aigneurs d'estomac de la perte de l'appétit, d'abattement et d'une grande aversion contre toutes espèces de nourriture.

Dr. Townsend.—Cher monsieur, j'ai été affligé pendant plusieurs années de dyspepsie sous formes les plus tristes, accompagnée d'aigneurs d'estomac de la perte de l'appétit, d'abattement et d'une grande aversion contre toutes espèces de nourriture.

Dr. Townsend.—Cher monsieur, j'ai été affligé pendant plusieurs années de dyspepsie sous formes les plus tristes, accompagnée d'aigneurs d'estomac de la perte de l'appétit, d'abattement et d'une grande aversion contre toutes espèces de nourriture.

Dr. Townsend.—Cher monsieur, j'ai été affligé pendant plusieurs années de dyspepsie sous formes les plus tristes, accompagnée d'aigneurs d'estomac de la perte de l'appétit, d'abattement et d'une grande aversion contre toutes espèces de nourriture.

Dr. Townsend.—Cher monsieur, j'ai été affligé pendant plusieurs années de dyspepsie sous formes les plus tristes, accompagnée d'aigneurs d'estomac de la perte de l'appétit, d'abattement et d'une grande aversion contre toutes espèces de nourriture.

Dr. Townsend.—Cher monsieur, j'ai été affligé pendant plusieurs années de dyspepsie sous formes les plus tristes, accompagnée d'aigneurs d'estomac de la perte de l'appétit, d'abattement et d'une grande aversion contre toutes espèces de nourriture.

Dr. Townsend.—Cher monsieur, j'ai été affligé pendant plusieurs années de dyspepsie sous formes les plus tristes, accompagnée d'aigneurs d'estomac de la perte de l'appétit, d'abattement et d'une grande aversion contre toutes espèces de nourriture.

Dr. Townsend.—Cher monsieur, j'ai été affligé pendant plusieurs années de dyspepsie sous formes les plus tristes, accompagnée d'aigneurs d'estomac de la perte de l'appétit, d'abattement et d'une grande aversion contre toutes espèces de nourriture.

Dr. Townsend.—Cher monsieur, j'ai été affligé pendant plusieurs années de dyspepsie sous formes les plus tristes, accompagnée d'aigneurs d'estomac de la perte de l'appétit, d'abattement et d'une grande aversion contre toutes espèces de nourriture.

Dr. Townsend.—Cher monsieur, j'ai été affligé pendant plusieurs années de dyspepsie sous formes les plus tristes, accompagnée d'aigneurs d'estomac de la perte de l'appétit, d'abattement et d'une grande aversion contre toutes espèces de nourriture.

Dr. Townsend.—Cher monsieur, j'ai été affligé pendant plusieurs années de dyspepsie sous formes les plus tristes, accompagnée d'aigneurs d'estomac de la perte de l'appétit, d'abattement et d'une grande aversion contre toutes espèces de nourriture.

Dr. Townsend.—Cher monsieur, j'ai été affligé pendant plusieurs années de dyspepsie sous formes les plus tristes, accompagnée d'aigneurs d'estomac de la perte de l'appétit, d'abattement et d'une grande aversion contre toutes espèces de nourriture.

Dr. Townsend.—Cher monsieur, j'ai été affligé pendant plusieurs années de dyspepsie sous formes les plus tristes, accompagnée d'aigneurs d'estomac de la perte de l'appétit, d'abattement et d'une grande aversion contre toutes espèces de nourriture.

Dr. Townsend.—Cher monsieur, j'ai été affligé pendant plusieurs années de dyspepsie sous formes les plus tristes, accompagnée d'aigneurs d'estomac de la perte de l'appétit, d'abattement et d'une grande aversion contre toutes espèces de nourriture.

Dr. Townsend.—Cher monsieur, j'ai été affligé pendant plusieurs années de dyspepsie sous formes les plus tristes, accompagnée d'aigneurs d'estomac de la perte de l'appétit, d'abattement et d'une grande aversion contre toutes espèces de nourriture.

Dr. Townsend.—Cher monsieur, j'ai été affligé pendant plusieurs années de dyspepsie sous formes les plus tristes, accompagnée d'aigneurs d'estomac de la perte de l'appétit, d'abattement et d'une grande aversion contre toutes espèces de nourriture.

Dr. Townsend.—Cher monsieur, j'ai été affligé pendant plusieurs années de dyspepsie sous formes les plus tristes, accompagnée d'aigneurs d'estomac de la perte de l'appétit, d'abattement et d'une grande aversion contre toutes espèces de nourriture.

Dr. Townsend.—Cher monsieur, j'ai été affligé pendant plusieurs années de dyspepsie sous formes les plus tristes, accompagnée d'aigneurs d'estomac de la perte de l'appétit, d'abattement et d'une grande aversion contre toutes espèces de nourriture.

GRAND TIRAGE AU SORT DE PROPRIETES FONCIERES, SITUÉES DANS LA CITE ET LES ENVIRONS DE QUEBEC, COMPRENANT TREIZE LOTS, dont la valeur est comme suit:

Table with 3 columns: No., Valeur de chaque lot, and Revenu annuel. Total value is £6,875 and annual revenue is £442.

Ce montant est divisé en 1375 parts de £5 chaque. Ceux qui désireraient acquérir des actions dans ce Tirage au sort, signeront le programme, mentionnant le lieu de leur résidence et le nombre de parts qu'ils prennent.

Les tirages seront faits au moyen de Billets, dont treize seront bons, les autres nuls. Sur chacun des bons billets sera marqué un des numéros des dits treize lots, et le porteur aura droit à la propriété dont le numéro sera sur son billet.

Le tirage aura lieu aussitôt que toutes les parts seront prises, et il sera donné avis dans les papiers publics, du temps et du lieu du tirage.

Sur tel avis, chacun devra déposer dans une des Banques, indiquées dans tel avis, soit à Québec ou à Montréal, le prix des actions qu'il aura prises, et il recevra aux dites Banques autant de billets, chacun lui donnant droit à une chance, qu'il aura pris d'actions.

Les propriétés seront franches et quittes de toutes dettes et hypothèques. Et afin de donner toute sûreté à ceux auxquels les lots écherront; le montant de tous les billets restera déposé dans les Banques où ils auront été originairement placés pour être payés à ceux qui ont des hypothèques sur ces propriétés, ou déposé en cour au cas que les acquéreurs jugeraient à propos de prendre des lettres de ratification, et dans ce cas les acquéreurs seront tenus de poursuivre la dite ratification sans aucun délai.

Le propriétaire s'oblige à signer un contrat de vente des dites propriétés, en faveur de ceux auxquels elles écherront.

DESCRIPTIONS DES LOTS.

PREMIER LOT.—Un lot situé en la Basse-Ville de Québec, du côté nord de la rue St. Paul, sur la rivière St. Charles; comprenant 41 pieds et 11 pouces de largeur sur 379 pieds 3 pouces de profondeur, mesure anglaise, à distraire toutes fois les trois rues St. André, St. Antoine et St. Jérôme, de trente pieds français de largeur chaque, dont l'acquéreur aura néanmoins la liberté de se servir jusqu'à ce qu'elle soient ouvertes.

Ce lot est borné en front vers le sud par la rue St. André, et en profondeur vers le nord par le chemin de la rivière St. Charles, joint au côté Est à François Joseph Parant, et du côté ouest à James Gibb. Sur ce lot est bâti un quai sur toute sa profondeur, lequel a 25 pieds de largeur.

Jusqu'à ce que la rue St. André soit ouverte, jusqu'à la rue St. Thomas, ou jusqu'à la rue St. Pierre, ce lot aura droit de se servir du passage qui existe actuellement au côté est du lot No. deux, de neuf pieds de large, et communiquant de la rue St. André à la rue St. Paul, le propriétaire se réserve tous ces profits qui pourront provenir des sleepers qui sur le quai jusqu'au 10 décembre prochain.

SECOND LOT.—Comprend un terrain situé en la Basse-Ville de Québec, quartier St. Pierre, au côté nord de la rue St. Paul, de 41 pieds 2 pouces de large, sur la rue St. Paul, et 43 pieds 10 pouces de large le long de l'alignement, sud de la rue St. André, sur 127 pieds de profondeur, le tout mesure anglaise; borné en front par la rue St. Paul, et en profondeur par l'alignement sud de la rue St. André, joint à l'Est à François Joseph Parant, et à l'Ouest à James Gibb.

Avec une maison en pierre à trois étages sur tout le front du dit emplacement, avec un comptoir ou bureau en arrière, le pignon ou est de la dite maison est mitoyen avec James Gibb, et celui du côté est sera mitoyen avec le dit Frs. Joseph Parant. Il y a aussi un hangar en bois sur ce lot.

Ce lot restera sujet à une servitude envers les propriétaires du lot premier, de les laisser se servir en tout temps, soit en voiture ou autrement du passage qui existe actuellement du côté est de ce dit lot, de neuf pieds de large, communiquant de la rue St. André à la rue St. Paul, jusqu'à ce que la dite rue St. André soit ouverte et remplie de manière à former une communication libre et facile, soit en voiture ou autrement du dit lot No. 1, soit avec la rue St. Thomas, soit avec la rue St. Pierre; les locataires de ce lot auront droit de continuer leur occupation jusqu'à la fin de l'année courante.

TROISIEME LOT.—Un lopin de terre situé en la Paroisse de Charlesbourg, Seigneurie de Notre Dame des Anges, en le comté de Québec, au lieu nommé Village St. Pierre, à environ six mi les de la ville, d'un arpent et demi de front sur trois arpents et quatre perches de profondeur; avec un morceau de terre y adjoignant du côté nord, de six perches de large, sur un arpent et quatre perches de profondeur, distrait de la terre d'Alexis Bedard, ces deux lots contigus et bornés en front vers l'est par le chemin de Roi dit chemin St. Pierre, en profondeur vers l'ouest par le lot No. 5, et par Alexis Bedard au côté nord encore par le dit Alexis Bedard, et au côté sud par Louis Bedard, avec une maison neuve de 66 pieds de longueur, bien finie dans le dernier état, une grange et stable bien faite, avec puits de pompe.

De ce lot est toutefois à distraire le lot No. 4, tel que ci-après désigné.

Le dit lot numéro trois se composera en outre, d'un lopin de terre d'un arpent et demi de large sur quinze arpents de profondeur, prenant son front à l'Est, à la profondeur du lot No. 5, et aboutissant à sa profondeur vers l'ouest à Etienne Bedard, joignant au nord à Alexis Bedard et Jean Pepin, et au sud à Louis Bedard, avec le droit de passer en tout temps en voiture ou autrement à travers le lot No. 5, par le chemin indiqué au plan, pour communiquer entre les deux parties du dit lot No. 3, qui se trouve coupé par le dit lot No. 5.

QUATRIEME LOT.—Un lopin de terre, distrait du lot ci-dessus trois fois désigné, au coin sud-ouest d'icelle, ayant cinq perches de front au chemin et six perches de largeur à sa profondeur, sur un arpent et une perche de profondeur, borné en front vers l'est par le chemin du Roi, en profondeur et au côté nord au lot No. 3, ci-dessus désigné, et au sud par Louis Bedard.

Avec une maison et boulangerie dessus construits, en bon ordre.

CINQUIEME LOT.—Se compose d'un lopin de terre situé au même lieu, d'un arpent et demi de large sur un arpent et cinq perches de profondeur, situé entre le lot No. 3.

Sur lequel est un moulin à scie de 60 pieds de longueur avec 11 scies, dans le meilleur ordre possible et prêt à opérer, ce moulin ne manque jamais d'eau dans aucune saison.

Le chemin qui traverse ce lot de l'Est à l'Ouest, sera commun entre le propriétaire de ce lot et le propriétaire du lot No. 3.

Le propriétaire de ce lot aura de plus le droit au chemin privé qui conduit à travers la terre d'Alexis Bedard, et au lot No. 6, pour gagner au chemin de Stoneham.

SIXIEME LOT.—Un morceau de terre, situé au village St. Pierre, dans la dite paroisse de Charlesbourg, d'un arpent et demi en superficie, distrait de la terre d'Alexis Bedard, et borné par lui de tous les côtés; avec un droit de passage sur la terre du dit Alexis Bedard, pour gagner vers l'est le chemin du Roi, et un autre passage pour gagner vers le nord au chemin de Stoneham; ce dernier chemin sera aussi à l'usage du propriétaire du lot numéro cinq; une rivière traverse ce lot, et il y a une excellente place pour un moulin.

SEPTIEME LOT.—Une terre située à la côte St. Pierre, en la dite paroisse de Charlesbourg et seigneurie de Notre Dame des Anges; d'un demi-arpent de large sur vingt arpents de profondeur; borné par-devant vers le sud-ouest au chemin de Roi, et par derrière vers le nord-est, au terrain des Messieurs du Séminaire de Québec, joignant d'un côté vers le nord à François Pepin, et du côté sud à la veuve Jean Baptiste Bedard, avec une excellente place de moulin sur la rivière.

HUITIEME LOT.—Une terre située dans la paroisse de St. Dunstan, à l'endroit nommé Waterloo Settlement en la paroisse de Beauport, en le comté de Québec, étant le lot No. seize du quatrième rang, contenant trois arpents de front sur vingt arpents de profondeur, plus ou moins; borné en front par ces terres du troisième rang, et en profondeur par le cinquième rang, d'un côté par Thomas Watkins, et de l'autre côté par William Hamilton, avec une place de moulin sur la rivière. La chaussée étant achevée en bon ordre.

NEUVIEME LOT.—Un emplacement situé au Faubourg St. Jean de cette ville, au côté sud de la rue St. Jean, de 43 pieds 10 pouces de front sur la dite rue, et 42 pieds 6 pouces de large à sa profondeur, sur 130 pieds 6 pouces de profondeur; borné en front vers le nord par la dite rue St. Jean, et en profondeur vers le sud par le terrain de l'ordonnance, joignant au sud-ouest à la veuve Miller, et au nord-est parti à Daniel Hodge, et partie à F. J. Parent; le pignon sud-ouest de la maison de Hodge, mitoyen avec ce dit lot No. 9.

DIXIEME LOT.—Un emplacement situé au dit Faubourg St. Jean, derrière l'emplacement du dit Daniel Hodge, qui est au côté nord de la dite rue St. Jean, de 42 pieds 7 pouces de large sur 63 pieds de profondeur, borné en front vers le nord au dit Daniel Hodge, et par derrière vers le sud au terrain de l'ordonnance; joignant au côté sud-ouest au lot No. 9, ci-dessus désigné, et au côté est au onzième lot ci-après désigné; avec un droit de passage pour voiture ou autrement à travers l'emplacement de Daniel Hodge, pour communiquer du dit lot à la rue St. Jean, avec une petite maison en bois dessus construite.

ONZIEME LOT.—Un emplacement au côté de celui ci-dessus dernièrement désigné de 43 pieds 7 pouces de front, sur 63 pieds 11 pouces de profondeur; borné au bout nord au terrain des représentants de l'ordonnance, et en profondeur vers le sud au terrain de l'ordonnance; joignant au côté ouest au lot No. 10, ci-dessus désigné, et au côté est au nommé Muelet, avec droit de passage en commun avec le propriétaire du lot No. 10, à travers l'emplacement de Daniel Hodge, pour communiquer à la rue St. Jean.

DOUZIEME LOT.—Un emplacement situé en le dit Faubourg St. Jean, au côté sud de la rue Richelieu, de 42 pieds 2 pouces de front sur 72 pieds 2 pouces au côté ouest, et 76 pieds au côté est; borné en front vers le nord par la dite rue Richelieu, et en profondeur vers le sud par le nommé Desjardins, joignant au côté est à Joseph Savard, et au côté ouest à Masson.

TREIZIEME LOT.—Un lopin de terre situé au dit Faubourg St. Jean, au côté nord-est de la rue Plessis, de trente pieds de front sur cent huit pieds de profondeur, étant la moitié au côté sud-ouest du lot No. 2, et partie du lot No. 3, borné en front par la dite rue Plessis, et en profondeur par Jacques Blanchard, représentant les héritiers de feu J. F. Perrault, avec lequel le mur de clôture est mitoyen. Le tout suivant les titres et plans. Lesquels plans pourront être vus en s'adressant au Bureau du Canadien ou au Bureau du propriétaire, No 78, rue St. Paul, sous-signé duquel on pourra obtenir toute information ultérieure.

F. J. PARENT. Des listes de souscriptions sont déposées à la Bourse, aux bureaux des divers journaux et chez tous les libraires. Québec 14 mars 1849.

G. Passio, ARTISTE Italien. Rue Couillard, Haute-Ville. Vis-à-vis chez M. Benjamin. Québec, 6 octobre, 1848.

INSTITUT CANADIEN DE QUEBEC.

APPEL AUX ARTISANS et AUX OUVRIERS.

L'INSTITUT CANADIEN de Québec a été fondé depuis quelques jours seulement, et a déjà eu ses premières séances régulières. L'Institut compte déjà près de 300 membres et sous peu pourra leur offrir l'avantage d'une grande Bibliothèque qu'il dotera de livres de tous les citoyens de cette ville.

Plus de 40 journaux tant du pays que de l'étranger vont être déposés, sur les tables. L'Institut dont le but principal est de faire entre ses membres un échange de connaissances utiles et d'instructions mutuelles, croit de son devoir de faire un appel aux ARTISANS et OUVRIERS de Québec, qu'il sollicite à partager avec lui les avantages de l'Association.

Par ordre, J. B. A. CHARTIER, Secrétaire-Archiviste de l'Institut, Canada.

GEORGE BIGAQUETTE, Membre de l'Institut, 114 rue St. Roch, rue St. Vallier, vis-à-vis la rue Grant—Québec, 16 juin, 1848.

MELANGES RELIGIEUX.

Ce Journal paraît deux fois par semaine, les Mardis et vendredis; il est Religieux, Politique, Commercial et Littéraire. Il publie aussi les annonces. Prix: \$4 par année.

On s'abonne à Québec, chez Messrs. D. Martineau, au vicariat de Québec. Montréal, 15 nov. 1848.

Nouvelle Etablissement d'Horlogerie.

J. D. FERGUSON, HORLOGER ET BIJOUTIER, etc. No. 9, Rue Lamontagne. QUÉBEC.

INFORME respectueusement ses nombreux amis et le public en général qu'il vient de recevoir par les derniers arrivages d'Europe, un assortiment splendide et varié de montres anglaises et françaises, à la vente, détachés, horloges, BIJOUTERIE, coutellerie fine, parfumerie, articles français de fantaisie, qui après examen sont trouvés être le meilleur assortiment qui ait jamais été importé en cette cité et qui seront vendus COMPTANT à petit profit.

G. D. F. ayant eu occasion d'acquiescer une connaissance parfaite de son art dans les meilleurs établissements de Québec et de Montréal, pendant les six dernières années, espère par son attention nécessaire mériter une part du patronage public.

N. B. Toutes espèces de Montres et d'Horloges, nettoyées et réparées avec soin, et garanties à des termes modérés. Québec 21 Juin 1848.

Conditions.

L'Ami de la Religion et de la Patrie se publie trois fois par semaine, les LUNDI, MERCREDI et VENDREDI de chaque semaine, et ne coûte que Douze Centimes et demi par année, (autre les frais de poste.) payable d'avance en deux fois les trois premiers mois du semestre. Pour ceux qui ne se conformeront pas à cette condition, l'abonnement sera de 15c. payable à la fin de chaque semestre.

AVANTAGEUX.—Les MM. du clergé ou autres personnes qui nous procurent à l'avance quatre souscripteurs, payant d'avance le semestre (\$2) ou l'année, recevront le journal gratis pendant une année.

Ceux qui veulent discontinuer sont obligés d'en donner avis un mois avant la fin du semestre et de payer ce qu'ils doivent.

On ne reçoit pas de souscriptions pour moins de 6 mois.

Toutes les lettres, correspondances, etc., doivent être adressées, (francs de port) à STANISLAS DRAPEAU, Propriétaire, No. 14, Rue Ste. Famille.

PRIX DES ANNONCES.

Pour six lignes et au-dessous..... 2c. 6d. Chaque insertion subséquente..... 7d. Pour dix lignes et au-dessous..... 2c. 6d. Chaque insertion subséquente..... 10d. Pour chaque ligne ensuite..... 1d.

Les annonces non accompagnées d'ordre écrit seront publiées jusqu'à avis contraire.

Liste des Agents.

Les Messieurs suivants, nommés agents de notre Journal, sont autorisés par nous à recevoir les argent, et à en donner quittance.

- Montreal..... MM. E. R. Fabre, etc. Trois-Rivières..... M. Norrie, etc. Repentigny..... A. Dallaire, Instit. Sherbrooke..... J. V. C. Cyr. Stanstead..... Mr. Pabbé Champoux. Pointe Lévy..... Paul Thibodeau, Inst. Beauport..... Chs. LeTallier, etc. St. Thomas, (en bas.)..... Mr. Pabbé Kytonne. Isle..... L. Ballentyne, etc. Arp. Ste. Anne la Poutrière..... Ls. Moreau. etc. N. P. St. Charles (Riv. Boyer.)..... Frs. Labrecque, etc. J.-V. Verle..... H. Roy, écuier. Rimouski..... John Heath, etc. N. P. St. Simon..... Chs. Frs. Caron, etc. Beauport..... Mr. Pabbé Bernard. Châteauguay..... Ls. C. LeFranc, etc. N. P. St. Eustache (Dist. M.)..... Dimeau, etc. N. P. St. Jean Port-July..... Ls. Duval, etc. N. P. Malbaie..... Mr. Pabbé Goulet. St. François (Riv. du Sud.)..... Philippe Escobé, etc. St. Michel..... B. Poullet, etc. N. P. St. Denis, (en bas.)..... Fr. Jorje, etc. N. P. St. Roch des Aulnais..... Ls. Tremblay, etc. N. P. Rivière du Loup, (en bas.)..... J. B. Poullet, etc. Ste. Foye..... Mr. B. Marquette. Trois-Pistoles..... P. Fournier, etc. St. Germain..... H. Tanguay, March. Rivière Ouelle..... Thos. Bégin, Inst.

Stanislas Drapeau, PROPRIÉTAIRE.

BUREAU DU JOURNAL, NO. 14, RUE STE. FAMILLE, QUÉBEC